

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APEL DE ST-LÉONARD DU 12 OCTOBRE 2016

1. **Bienvenue**

Les membres du Comité présents souhaitent la bienvenue aux parents et leur transmettent une liste de présence à compléter.

2. **Liste des présences**

Sont présents:

Nicolas Schwery, président du Comité, Frédéric Tosi, vice-président du Comité, Dorothee Zizek, membre du Comité, Jonathan Gillioz, Marlène Foli, Mireille Valentin, Jennifer Bellivacqua, Laure Gabioud Anthamatten, Anne-Laure Varaguth, Philippe Veraguth, Alain Anthamatten, David Kuonen, Emilie Favre Kuonen, Laure Tschopp, Mersiha Gillioz, Anaïs Suze, Stéphane Von Arx.

Sont excusées:

Patrizia Aïoutz, secrétaire générale du Comité, Sophie Tosi, membre du Comité, membres démissionnaires après deux années de bons et loyaux services.

3. **Rapport d'activités 2015-2016**

Objectif n° 1

Etablir et organiser une collaboration entre les parents, les enseignants et les responsables des institutions scolaires et faire connaître l'opinion des parents aux autorités compétentes (lettres b et e de l'article 2 des Statuts)

Le premier objectif que s'est donné l'APEL durant l'année scolaire 2015/2016 a été d'établir (ou de renforcer) un dialogue constructif auprès des autorités scolaires et communales.

Plusieurs échanges téléphoniques et rencontres ont eu lieu entre les représentants de l'APEL, des autorités scolaires et communales, qui ont abouti à une séance auprès de la Commune de St-Léonard, le 3 février 2016, du Comité in globo de l'APEL, en présence du Président de la Commune, du Conseiller communal en charge de l'éducation et de la Commission scolaire et du Directeur de l'école. S'en est suivie une séance très constructive au cours de laquelle il a notamment été décidé de renforcer la communication et le dialogue par une collaboration directe entre le Président de l'APEL et le Directeur de l'école.

Suite à cette séance, l'APEL a fait parvenir une demande officielle à la Commune en vue d'une participation d'un(e) représentant(e) de l'APEL à la Commission scolaire. La Commune a pris connaissance de cette demande, répondant qu'il «*n'était pas possible de nommer directement une personne apolitique en raison de la notion de respect de la représentation politique communale clairement mentionnée dans la loi*», mais qu'«*il serait par contre possible (à l'APEL) de contacter l'un des partis politiques représentés afin qu'il propose en son nom au Conseil communal un membre de l'APEL comme membre de la commission scolaire*». Le Président et le Secrétaire communal «*prenaient note du souhait de collaboration de l'APEL et de ses diverses propositions et encourageaient l'APEL à poursuivre le dialogue tant avec la direction d'école qu'avec la commission scolaire*».

Après réflexion, à l'interne, le Comité de l'APEL décidait que le Président de l'APEL contacte un parti politique afin de le proposer comme délégué de l'APEL à la Commission scolaire, pour autant que l'Assemblée générale l'entérine.

Les relations de l'APEL avec l'ancien Directeur et la nouvelle Directrice de l'école s'améliorent de jour en jour et cet objectif est en grande partie atteint.

Objectif n° 2

Harmonisation des horaires scolaires

Donnant suite à la demande de nombreux parents d'élèves à ce sujet, l'APEL a pu rencontrer à plusieurs reprises la Direction de l'école, afin de rendre attentive l'école à la difficulté éprouvée par certains parents qui travaillent et ont plusieurs enfants de devoir se rendre parfois à 4 horaires différents sur une matinée à l'école (et à la difficulté économique de parents qui ne peuvent pas se permettre de placer leurs enfants en crèche).

Les horaires ont finalement pu être en partie harmonisés, et l'Assemblée générale devra se prononcer à ce sujet pour l'année scolaire 2017-2018.

Objectif n° 3

Permanence gratuite de conseils personnalisés

Le Comité a souhaité ouvrir une permanence d'information et de conseil gratuite et confidentielle à l'attention des parents dans la difficulté touchant à la scolarité, au droit de la famille, à la santé et au social (droits et devoirs de l'école, de l'élève et des parents, aides aux devoirs et appuis scolaires, soutiens institutionnels, privés et associatifs divers, soutien psycho-social, matériel et financier, babysitting, etc.). Une dizaine de demande confidentielle sont parvenues dans ce sens durant l'année, à laquelle une écoute a suffi pour donner un coup de pouce.

Objectif n° 4

Mise en place de «coups de mains» logistiques à la demande de l'école pour des événements organisés pas l'école.

Le Comité a souhaité baisser quelque peu l'organisation ou la participation aux événements organisés par l'école, et se consacrer aux autres objectifs prioritaires.

L'APEL a organisé St-Nicolas et l'apéritif de fin d'année. Elle a également proposé à l'école d'organiser en commun la sortie d'automne du 21 octobre 2016 : «A la découverte de mon village».

Objectifs divers

L'APEL a participé à différentes assemblées et séances de la FRAPEV (Fédération romande des parents d'élèves) et a fortement sensibilisé l'école et la commune sur les problèmes de violence à l'école, sur l'importance de mieux aménager la Cour d'école (accidents nombreux dus au football notamment) et les lieux de dépose des enfants (échange de courriers et visite sur place avec la police municipale), et a maintenu à jour le fichier baby-sitters et étudiants pour les cours d'appui.

4. Lecture et approbation des comptes

Le rapport de la caissière est lu à l'assemblée, dont il ressort que l'exercice 2015/2016 se solde par une perte de Fr. 751.45. Au 3 octobre 2016, le compte de l'association présente un solde positif de Fr. 2'686.45.

L'APEL comptait 56 membres en 2014, 55 membres en 2015 et 34 membres en 2016.

Après lecture du rapport de contrôle des vérificateurs de comptes de l'exercice 2015/2016, l'Assemblée générale de l'APEL décide à l'unanimité d'approuver la gestion de l'association et les comptes.

5. Renouveau du Comité

Avant de passer au renouvellement du Comité, une discussion s'engage quant au bilan de l'année 2015/2016.

Les membres présents sont satisfaits du travail effectué par le Comité, travail sérieux et compétent dont ils n'avaient pas eu connaissance jusque-là, et reprochent quelque peu aux membres du Comité de ne pas avoir suffisamment communiqué et sollicité les parents, qui attendaient cela. Ils estiment qu'il est important d'être plus visible auprès des parents, et de moins insister sur le côté social du rôle de l'APEL. Les membres du Comité acceptent ces remarques, expliquent qu'ils se sont trouvés dans une année de transition entre une ancienne et une nouvelle équipe, et se réjouissent d'avance de la présence et de l'aide des parents présents.

Après discussion, le nouveau Comité de l'Association des Parents d'Elèves Léonardins est le suivant :

Président : Nicolas Schwery

Vice-Président : Frédéric Tosi

Caissière : Anaïs Suze

Secrétaire : Laure Tschopp

Membres : Dorothee Zizek, Jonathan Gillioz, Jennifer Bellivacqua, Laure Gabioud Anthamatten, Anne-Laure Varaguth, Philippe Veraguth, Alain Anthamatten, Emilie Favre Kuonen, Laure Tschopp, Mersiha Gillioz, Anaïs Suze.

6. Prises de décision.

L'Assemblée générale prend les décisions suivantes :

- Il sera procédé à une étude, voire à une modification des statuts de l'association lors de la prochaine Assemblée; le Comité sera composé de 3 à 15 membres, ceci afin de permettre plus d'implication de la part des parents désireux.
- La décision sur la proposition d'un délégué de l'APEL à la Commission scolaire sera discutée lors de la prochaine séance du Comité.
- La prochaine réunion du Comité aura lieu le 9 novembre 2016, au Café Bambino, à 20h, à St-Léonard. Les autres séances mensuelles du Comité auront lieu les premiers mercredis du mois, sauf si elles tombent sur des vacances scolaires.
- L'Assemblée souhaite une amélioration de l'annonce auprès des parents notamment lors de l'organisation des événements, et mettre en place un tournoi des membres bénévoles lors de ces événements.

7. Divers

- Il est proposé de faire des T-shirts ou casquettes ou autres objets personnalisés, d'organiser à St-Léonard une assemblée de la FRAPEV courant novembre (à leur demande) et de soutenir le projet d'«Atelier Parents-Enfants Autoprotection» mis sur pied par la médiatrice de l'école de Nadia Zufferey.

St-Léonard, le 12 octobre 2016

Nicolas Schwery, président